

Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires Service du Conseil de Paris

2020 DDCT 86 : Création d'une mission d'information et d'évaluation sur la Seine

## PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Présidente du groupe « Changer Paris » du Conseil de Paris m'a saisie d'une demande de création d'une mission d'information et d'évaluation portant sur la Seine. La présidence en reviendra, comme cela est la règle, au groupe qui en est à l'initiative.

J'ai accepté d'inscrire à l'ordre du jour de notre assemblée la création de cette mission. Je suis en effet d'autant plus sensible à l'enjeu de la reconquête de la Seine et de ses berges que l'amélioration de la qualité de l'eau pour permettre le retour à la baignade dans ce fleuve est, comme vous le savez, une ambition majeure de cette mandature. Nous avons ainsi utilisé le projet des Jeux Olympiques et Paralympiques pour en faire un moteur de transformation pour l'assainissement de la Seine.

La Mission d'Information et d'évaluation devra dresser un état des lieux des usages de la Seine et des projets en cours, en ce qui concerne particulièrement :

- les activités portuaires et les usages industriels, notamment les cimenteries, avec leurs dimensions économiques et environnementales, et tous les usages liés à la fonction de logistique urbaine
- les projets d'aménagement urbains, de végétalisation et d'occupation du domaine public, en particulier s'agissant des rives et de leur accessibilité, au regard des objectifs environnementaux, paysagers et climatiques de la Ville,
- la pollution des eaux et l'état d'avancement des actions visant à sa réduction et au retour de la biodiversité.

La Mission d'Information et d'évaluation (MIE) inscrira sa réflexion dans un cadre régional et auditionnera notamment des représentants des collectivités territoriales, des services de l'État concernés et des usagers. Au terme de cette évaluation, elle pourra formuler des préconisations.

Il s'agira de la quinzième MIE conduite au sein de la collectivité parisienne et de la première de la présente mandature. Ce dispositif, institué en 2008 au sein du Conseil de Paris, a montré son efficacité et je ne doute pas qu'il sera, une fois encore, parfaitement adapté pour poser, dans la sérénité et le dialogue, un diagnostic sur l'état de la Seine et son évolution. Je souligne en effet que les rapports rendus par les MIE durant la précédente mandature témoignent de la volonté de leurs membres d'aboutir à un constat partagé et à la formulation de propositions consensuelles dans l'intérêt des Parisien.ne.s.

Je souhaite bien entendu qu'il en soit de même pour celle dont je vous demande d'approuver aujourd'hui la création. Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.